Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260622-D2026_43-DE

Commune de Mérillac
Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-43

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2026

Le 22 juin 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 16 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sabine SOQUET *(pouvoir à Linda SOQUET)*, Adrien SOQUET.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-43. Point d'étape sur les projets « bureau des élus » et « logement n°26 ».

Le bureau des élus et un logement locatif doivent faire l'objet de travaux de peinture intérieure. Des artisans ont été sollicités afin d'en estimer le montant. Les propositions sont présentées aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide de recourir à l'association « Dynamique Emploi Services » pour ces deux opérations.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.